



PASS'SPORT

Qu'est-ce que c'est ?

Le **Pass'Sport** est une allocation de rentrée sportive.

Cette **aide** de l'État est destinée aux enfants de **6 à 17 ans révolus** bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021 (et pour les jeunes jusqu'à 18 ans bénéficiant d'une allocation enfant/adulte handicapé).

Elle permettra, lors de la prise de licence dans **une seule association sportive**, de bénéficier d'une aide de **50 euros** dès cet été et pour la saison 2021-2022.

Le pass est **cumulable** avec toutes les aides déjà existantes.

En pratique

- Le licencié (représentant légal) apporte au club le **courrier original** Pass'Sport,
- Le club appose son **cachet officiel** sur le document **sur le nom** du bénéficiaire*,
- Le club **scanne** le document original pour en garder une **copie numérique**.



- Le licencié est le seul enfant de sa famille à bénéficier du Pass'Sport : le club **garde l'original** papier, en plus de la copie numérique.
- Si le licencié est le dernier de sa famille à utiliser le Pass'Sport : le club **garde l'original** papier, en plus de la copie numérique.
- Le licencié a des frères et soeurs pouvant également bénéficier du Pass'Sport : le club rend l'original papier et **garde uniquement la copie** numérique.
- Si tous les autres membres de la famille du licencié ont déjà utilisé le Pass'Sport : le club **garde l'original** papier, en plus de la copie numérique.



Le club devra saisir les coordonnées des licenciés dès ouverture de la saisie sur **Mon Compte Asso** (septembre 2021).

Plusieurs saisies sont possibles, l'idéal étant de regrouper les demandes.

La saisie sera possible jusqu'au 31 octobre 2021.

*Si impossible car pas assez de place sur la partie du texte où les enfants sont cités, annotez le courrier (au bas ou au verso) en précisant nom, prénom, date de naissance de l'enfant ainsi que nom de votre club avec cachet et rayez le nom de l'enfant sur la liste (si utilisation du verso, scannez les deux pages).